

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE
SALLES DE LA MAIRIE DE CHAMPNIERS A
GRANDANGOULEME**

Direction Ressources - Secrétariat
des assemblées
CP/ABO
Numéro : 2021-D-386

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au président,

VU, l'arrêté n°32 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention de mise à disposition de la salle des Lavoirs et de la salle Safran de l'espace Paul DAMBIER avec la mairie de Champniers, située 1 rue des Grives et GrandAngouleme situé 25 boulevard Besson Bey à Angoulême, pour l'organisation d'une réunion du conseil communautaire le jeudi 9 décembre 2021.

Article 2 – Les salles sont mises à disposition à titre gratuit.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le – 8 DEC. 2021

P/Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DEZIER

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le – 8 DEC. 2021
Publié ou notifié,
Le – 8 DEC. 2021